



PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR

DIRECTION DE LA SECURITE INTERIEURE

DIJON, LE 10 JAN. 2011

BUREAU DE LA SECURITE CIVILE

LA PREFETE DE LA REGION DE BOURGOGNE
PREFETE DE LA COTE D'OR
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

portant modification du Comité local d'information et de concertation (CLIC) de la société TITANOBEL S.A.S.

VU le Code du travail notamment l'article L4524-1 ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles R125-9 à R125-14, D125-29 à D125-34 ;

VU l'arrêté préfectoral n°88 du 22 avril 2009 modifié portant création du Comité local d'information et de concertation (CLIC) de la société TITANOBEL SAS ;

VU la lettre en date du 16 novembre 2010 de M. Jean-Paul REYNAUD, Directeur Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, proposant les membres du collège salariés à la suite de la réunion du CHS/CT du 26 octobre 2010 ;

VU la lettre en date du 23 décembre 2010 de M. Jean-Paul REYNAUD, Directeur Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, modifiant la proposition du 16 novembre 2010 à la suite de la réunion du CHS/CT du 21 décembre 2010 ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

A R R E T E

Article 1er : L'article 4 de l'arrêté préfectoral n°88 du 22 avril 2009 modifié susvisé, est modifié comme suit en ce qui concerne les membres du Comité local d'information et de concertation relevant du Collège salariés :

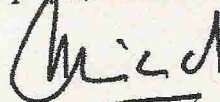
- M. Olivier MOREL, de l'établissement de Vonges, membre élu du CHS/CT,
- M. Jérémie CIDDA, de l'établissement de Pontallier sur Saône, membre élu du CHS/CT,
- M. José DEFRETIN, membre désigné du CHS/CT,
- M. Eric JACQUOT, membre désigné du CHS/CT.

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or, et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée, à titre de notification, à chacun des membres du CLIC de la société TITANOBEL S.A.S.

Fait à Dijon, le 10 JAN. 2011

LA PREFETE,
Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur du cabinet



Alexander GRIMAUD